

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS									
SURFACES HABITABLES	AMIANTE Repérage avant vente et locatif hors DTA et autres repérages	PLOMB (CREP)	DPE 2021 Habitation individuelle Lot d'habitation	TERMITES	ELECTRICITE	GAZ	ERP (état des risques et pollutions) et autres attestations	SURFACES Loi CARREZ Loi BOUTIN	DPE mention Neuf Tertiaire ERP Immeuble C. commerciaux
APPARTEMENTS, MAISONS, VILLAS, GITES, MAS, ANNEXES, DEPENDANCES									
Equiv. Studio	70 €	90 €	100 €	70 €	70 €	100 € l'installation (1 à 2 appareils)	ERP 60 € ----- Attestations argile et nuisances sonores 30 €	60 €	Sur devis
+ Studio à 90m ²	90 €	130 €	140 €	90 €	90 €			80 €	
+90m ² à 150m ²	120 €	190 €	180 €	110 €	120 €			100 €	
+150m ² à 200m ²	160 €	250 €	220 €	140 €	160 €			120 €	
+200m ² à 300m ²	190 €	320 €	280 €	170 €	190 €			150 €	
+300m ² à 400m ²	230 €	390 €	300 €	210 €	230 €			180 €	
Au delà	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	50 € par appareil supplémentaire	Sur devis	Sur devis	

Parties communes / Locaux et centres commerciaux / Locaux professionnels / Etablissements Recevant du Public (ERP) / Bâtiments publics / Bâtiments agricoles & industriels / repérage amiante avant travaux/démolition.
- Sur devis (gratuit) -

COUT DE VOTRE DOSSIER TECHNIQUE / CONDITIONS TARIFAIRES

Réduction forfaitaire du coût global par dossier technique :

- - 10% => 4 Diagnostics
- - 15% => 5 Diagnostics
- - 20% => 6 et + Diagnostics

- Frais de déplacement et frais de dossier compris / Devis sur demande : gratuits.
- Réactualisation ancien dossier de diagnostics techniques immobiliers (sur demande) : forfait payant.
- Paiement par chèque bancaire, virement bancaire ou espèces : le jour de l'expertise suivant conditions ou à réception de facture - au plus tard à la signature du bail locatif ou du compromis de vente dans le cas d'un acte engagé le jour de l'expertise.
« Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom, en sa qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale (Décret n° 79-638 du 27 Juillet 1979) ».
- Intervention diagnostic immobilier dans le cadre d'une demande ARS au niveau d'un logement insalubre : forfait 200 euros TTC (TVA 20%) hors coût diagnostic immobilier.

CONDITIONS GENERALES / PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

- Amiante : Tarifs mentionnés hors prélèvements et analyses soit forfait de 70€ TTC (délais standard) et 50€ TTC (délais standard pour travaux/démolition) / forfait de 90€ TTC (délais express) et 70€ TTC (délais express pour travaux/démolition) par prélèvement analysé en laboratoire accrédité COFRAC conformément à la réglementation en vigueur.
- Amiante, autres prestations sur devis : Dossier Technique Amiante (DTA) – Dossier Amiante Parties Privatives (DA-PP) – Diagnostic amiante avant démolition partielle ou totale – Constat visuel de retrait de matériaux contenant de l'amiante avant et après dépose de confinement.
- Plomb, autres prestations sur devis : Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP) avant travaux.
- Electricité : forfait de 50 euros TTC en sus (hors réduction forfaitaire) si piscine concernée.
- DPE pour habitation avant 1948 et chauffage collectif : méthode factures conformément à la réglementation en vigueur.
- Termites : dépendances, terrain compris – Maison à ossature bois, état parasitaire sur devis.
- Opérateur en Diagnostic Immobilier (ODI) certifié et assuré conformément à la réglementation en vigueur.
- Toutes nos missions sont réalisées conformément aux prescriptions normatives et réglementaires en vigueur.

